



Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 11'570'000.- pour la
réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes**

(30 septembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

La population chaux-de-fonnière et de toute la région est très attachée à l'infrastructure des Mélèzes, ce lieu sportif et de loisirs intergénérationnel, qui depuis 70 ans offre, dans un cadre magnifique, des activités pour toutes et tous.

La piscine des Mélèzes est l'un des lieux les plus appréciés, et l'arrêt du projet de centre aquatique en 2015 pour des raisons financières n'a pas empêché qu'une réflexion globale soit menée par les services afin de maintenir et de développer les installations extérieures. La réhabilitation des bassins et des autres infrastructures du site des Mélèzes est une nécessité, qui est confortée par les études réalisées.

Les installations de la piscine des Mélèzes, construite en 1954, sont vieillissantes et ne correspondent plus aux normes sanitaires, sécuritaires et énergétiques. En outre, leur entretien et les ressources consacrées à leur maintenance sont de plus en plus importants. Une réhabilitation globale s'impose, c'est l'objet du présent rapport qui est soumis à votre autorité. Ce dernier :

- Détaille le futur projet et présente les coûts associés;
- Optimise le rapport coûts / avantages;
- Répond aux besoins de la population, des écoles et de la région, ce qui représente en moyenne ~ 80'000 visiteurs pour 4 mois d'exploitation.

Un crédit de CHF 11'570'000.- est demandé pour la réhabilitation complète des installations et comporte :

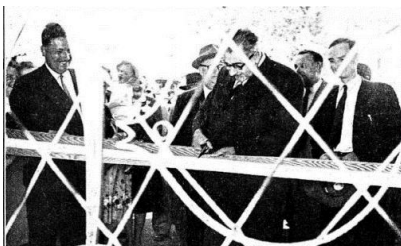
- La rénovation des bassins avec un système de couverture nocturne;
- La mise aux normes du traitement de l'eau;
- La rénovation du plongeoir;
- Le réaménagement du pourtour des bassins et des espaces arborisés.

Historique et enjeux

De la volonté politique à la réalisation de la piscine des Mélèzes actuelle

- 1928** Premières propositions de création d'une piscine située en plein centre-ville. Des sondages préliminaires sont réalisés.
- 1930** Projet des Travaux publics qui prévoit un bassin de 25m x 10m. Le Conseil général demande d'étudier un projet plus réduit.
- 1933** Deuxième projet, cette fois situé au-dessus de la clinique Montbrillant.
- 1943** Présentation de deux projets : l'un à l'ouest du Parc des Sports et l'autre, couvert, dans les locaux de l'ancienne Usine électrique des Eplatures.
- 1951** Le Conseil général décide de la construction d'une piscine non couverte au sud du parc Gallet avec un bassin de 50m x 33m, un bassin pour un plongeoir, un bassin pour les non-nageurs et un bassin pour les plus jeunes.
- 1952** Premier plan du projet de construction de la piscine communale et de la patinoire.
- 1954** **26 juin la piscine des Mélèzes est inaugurée.** La presse ne tarit pas d'éloges à son sujet et parle d'une des plus modernes et des plus vastes piscines du pays. La Ville avait prévu que la piscine puisse accueillir quotidiennement 1'700 personnes. Aujourd'hui lors des belles journées, ce sont plus de 4'000 personnes qui fréquentent le site.

Inauguration la même année du mini-golf.



1969 Installation d'un café-restaurant, de vestiaires, de toilettes supplémentaires et de pédiluves.

Crédit pour la réfection, l'amélioration et le complément des installations de la piscine (CHF 131'000.-).

1987 2,4 millions sont investis pour rénover la piscine :

- Coque en Liner (Sarnafil) pour le grand bassin;
- Modification du système du chauffage par les compresseurs de la patinoire afin de diminuer l'apport en gaz de 80%;
- Construction d'un grand toboggan d'une piste offert par une banque de la place. La station de pompage pour l'eau du toboggan a coûté à la Ville CHF 25'000.-;
- L'ancienne buvette est démolie et remplacée par une nouvelle. Cette réalisation permet d'offrir deux fois plus de places, avec une nouvelle terrasse et une verrière à vitrage coulissant. C'est dorénavant plus un restaurant qu'une buvette.

1991 Aménagement d'un bac à sable pour les enfants.

2005 Installation de la grenouille sur le rond central de la piscine des enfants.

2014 Rapport au Conseil général relatif à une demande d'un crédit de CHF 3'800'000.- TTC pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes accepté par 32 voix sans opposition. La variante recommandée dans ledit rapport prévoyait un investissement de CHF 45'781'200.-. Au vu des difficultés financières de la Ville, ce projet a été abandonné en 2015.

Nouvelle isolation de la toiture du restaurant.

2017 Remplacement du toboggan datant de 1987 par l'installation d'un nouveau toboggan 3 pistes pour ~ CHF 700'000.- avec un apport privé de CHF 250'000.-. Le Conseil général vote le crédit pour le remplacement du toboggan (CHF 630'000.-).



Autres dates de rénovation et/ou de travaux

Dès 1961, les premiers besoins de réparations et d'améliorations apparaissent et une série de travaux ou d'améliorations sont entrepris, il convient de citer :

- 1961 Importantes fuites constatées dans les bassins. Cela n'engendre aucun coût pour la Ville, ceux-ci étant pris en charge par les constructeurs.
- 1962 Fuites sur le toit plat des vestiaires, les travaux ne résolvent pas le problème.
- 1963 Toit des vestiaires recouvert avec de l'asphalte, mais les fuites continuent (CHF 23'000.-).
- 1971 Crédit pour le chauffage de l'eau de la piscine.
Divers travaux d'entretien pour CHF 70'000.-, socle plongeoir, joints et peinture des bassins.
- 1972 Réalisation des travaux sur les toits mais, dès 1974, ces derniers coulent à nouveau.
- 1982 Travaux sur le toit des vestiaires (CHF 43'000.-).
- 1989 Remplacement de l'échangeur de chaleur (CHF 650'000.-).
- 2000 Utilisation d'un crédit extraordinaire pour assurer l'étanchéité de la toiture des vestiaires piscine-patinoire (CHF 85'000.-).
- 2012 Mise en place des contrôles d'accès à la piscine/patinoire et la piscine des Arêtes.
- 2018 La Ville alloue un crédit pour la rénovation des vestiaires sud de la piscine (CHF 875'000.-).

Situation

La piscine aura bientôt 70 ans et, malgré les travaux importants (non exhaustifs) consentis et listés ci-avant, il est indispensable aujourd'hui d'investir pour une rénovation globale, notamment pour les raisons suivantes:

a) Aspects sanitaires

- Les installations techniques sont en fin de vie : filtres, pompes, tableaux électriques, étanchéité des bassins;
- Le système de filtration ne correspond plus aux normes actuelles. Il n'arrive plus à filtrer toutes les substances proscrites par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

b) Aspects sécuritaires

- Le plongeur, que nous souhaitons préserver au vu de son indéniable qualité architecturale, doit être rénové pour des questions de sécurité. Si, pour des raisons futures d'ingénierie, le plongeur ne pouvait pas être conservé, il sera reconstruit avec les mêmes hauteurs (3, 5 et 10 mètres);
- Les dalles, autant pour le petit que pour les grands bassins, sont disjointes, cassantes et peuvent provoquer des risques de blessures;
- La "pataugeoire" familiale, l'une des plus grandes de Suisse, que nous entendons conserver n'est plus adaptée, ni du point de vue ludique, ni comme bassin d'apprentissage;
- L'accès n'est pas adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

c) Aspects énergétiques

- Les coûts en eau et énergie dus à la vétusté du site sont importants;
- La gestion de la température de l'eau est très complexe. En effet, la température peut passer de 18°C en début de saison à 27°C, voire 28°C en plein été. La future optimisation du chauffage du projet de réhabilitation des patinoires, de sa nouvelle centrale énergétique et des couvertures nocturnes par bâches, permettront une bien meilleure optimisation et surtout une constance de la température aux alentours de 25°C pour tous les bassins;
- Les derniers travaux d'étanchéité datent de 1987. La coque en Liner (Sarnafil) a ordinairement une durée de vie garantie de 15 à 20 ans, elle en a actuellement 33. Pour limiter les fuites, une entreprise spécialisée colle des patches lors de la préparation de la piscine avant son ouverture, ce qui représente des coûts de plus de CHF 10'000.- par année.

En outre, depuis quelques années les demandes évoluent pour tous les publics (scolaire, clubs, population) attestant de la nécessité de repenser le site, afin de pouvoir bénéficier, par exemple :

- D'une température constante de l'eau des bassins sur toute la saison;
- De douches tempérées à chaque entrée des bassins;
- De bassins bien plus ludiques qu'actuellement pour les petits;
- D'un bassin de natation homologué afin d'organiser des compétitions régionales;
- D'une eau plus propre;
- D'adaptations des installations pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces différentes constatations non-exhaustives démontrent à quel point les installations de la piscine des Mèlèzes ne sont plus en adéquation avec les exigences actuelles, aussi bien en termes d'accueil, d'efficacité énergétique que de qualité de l'eau.

Démarches entreprises

Suite au crédit spécial accordé en 2019 pour l'étude de la rénovation de la piscine des Mèlèzes, un programmiste spécialisé dans la rénovation des piscines (Kannevischer) a établi le projet de rénovation des installations qui est soumis à votre autorité.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué, il regroupe :

- Trois conseillers communaux :
 - La conseillère communale en charge de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé – (DJASS);
 - La conseillère communale en charge des finances, de l'économie et des ressources humaines – (DFER);
 - Le conseiller communal en charge de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures – (DUBRE).
- Des représentants des services communaux :
 - Le chef du service des sports;
 - La cheffe du service des finances;
 - La responsable des permis de construire.

Une visite de piscines rénovées a également été organisée. Elle a permis au COFIL de comparer de nouvelles installations afin d'effectuer le meilleur choix en matière de coût, durabilité et esthétique pour le futur revêtement des bassins.

Le COPIL a ainsi pu comparer une piscine en acier inoxydable, des bassins en liner (Sarnafil) et en carrelage, ainsi qu'une présentation d'un système appelé Myrtha Pool (Inox PVC dur). Le carrelage a très vite été écarté vu sa trop grande fragilité à 1000 mètres d'altitude. De ce fait, l'analyse s'est faite sur les trois systèmes restants.

Nous résumons ci-dessous les avantages et les inconvénients de deux systèmes non retenus avant de présenter la variante choisie (cf. annexe 4).

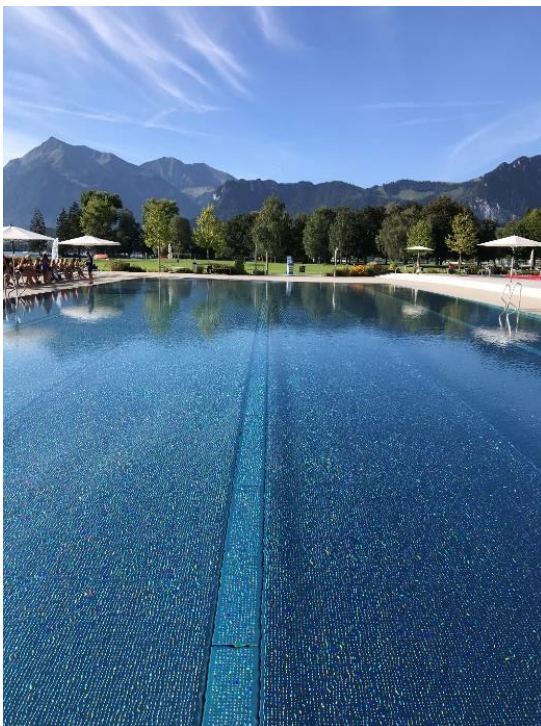
- **Liners (Sarnafil)** : revêtement posé sur la structure en béton. Aspect similaire à nos bassins actuels :
 - Forces ou avantages : Coût plus faible, facilement réparable et grand choix de couleurs du revêtement.
 - Faiblesses et inconvénients : Plus aussi résistant qu'il y a 20 ans. Esthétique médiocre, pas de réelle plus-value par rapport à l'existant, entretien plus lourd pour les équipes.

- **Myrtha pool, acier inoxydable + couche de PVC dur** :
 - Forces ou avantages : Montage mécanique (pas de soudure), facilité d'exécution, vaste choix de couleurs.
 - Faiblesses et inconvénients : Pas ou peu d'expérience en Suisse, pas de concurrence lors des soumissions; une seule entreprise proposant cette solution. Doute quant à la résistance à moyen/long terme, avec l'utilisation de deux différents matériaux lors des dilations thermiques.

Au vu des visites effectuées et des expériences acquises lors de rénovations de diverses autres piscines en Suisse, il est proposé **d'opter pour un revêtement en acier inoxydable**. Bien que le prix soit plus élevé, cette matière a des avantages indéniables sur les deux autres possibilités, à savoir :

- Durée de vie la plus longue, 35 ans;
- Entretien le plus simple;
- Hygiéniquement la plus performante puisqu'il n'y a pas de joints, mais des soudures;
- Expériences concluantes de plus de 50 ans;
- Bassins et goulottes sont réalisés en une même matière, l'acier inoxydable. Critère très important au vu des grands écarts de température à 1000 mètres d'altitude pouvant mettre à mal nos installations sur la durée;

- Revêtement le plus intéressant esthétiquement. L'acier inoxydable est élégant, il donne une couleur argentée, qui varie sans cesse en fonction de l'ensoleillement. La variante de l'acier inoxydable donnera une vraie valeur ajoutée visuelle à la piscine des Mélèzes.



Bassin en acier inoxydable de la piscine de Thoun

Description des travaux de réhabilitation

Réhabilitation des bassins avec un système de couverture nocturne sous forme de bâches

Il est important de relever que ces nouveaux bassins seront "à débordement" ou ce que l'on qualifie de piscines "miroir", c'est-à-dire que la surface de l'eau et les dalles seront au même niveau. En débordant, l'eau s'écoule dans les goulottes puis est récupérée jusqu'aux filtres.

Avec le revêtement proposé, comme déjà dit, les bassins et les goulottes seront en inox ce qui confère non seulement une plus grande résistance, mais également un rendu esthétique bien plus qualitatif.

Pour les grands bassins (1m20, 1m80, 5m), il s'agira d'en conserver les surfaces actuelles et d'en redimensionner certaines. Par exemple, le bassin non-nageurs des 1m20 sera agrandi, en raison de son plus grand nombre d'utilisateurs. Il sera également doté d'une petite rivière sauvage (courant de nage), voir annexes 1 et 2.

Le bassin des nageurs aura 6 lignes d'eau homologuées. Ces six lignes permettront d'organiser des compétitions régionales, même nocturnes grâce aux projecteurs qui sont déjà installés.

Les trois bassins seront séparés physiquement par des parois en verre afin de bien les délimiter et de garantir la sécurité de tous les baigneurs (cf. plans annexés 1 et 2).

La pataugeoire ou petit bassin, conservera la même structure architecturale qu'actuellement (cf. annexe 3). Un bassin sera constitué d'une vraie pataugeoire ludique sans profondeur d'eau, mais avec des jets et d'autres attractions encore à définir. Cette partie ne sera pas en acier inoxydable, mais équipée du système "Walo" plus agréable, car plus souple pour ce genre d'installation destinée aux plus petits. L'autre partie, sera constituée d'un bassin d'apprentissage et également revêtu d'acier inoxydable. La profondeur de l'eau passera en pente douce de 2 cm à 60-70 cm. Pour des questions sécuritaires, une séparation physique en verre sera mise en place entre les deux bassins.

Mise aux normes du traitement de l'eau

Le traitement de l'eau sera complètement revu et remis aux normes actuelles, ceci afin de garantir une efficacité d'hygiène et d'énergie.

Le chauffage de l'eau sera toujours généré par la chaufferie de la patinoire. Afin de garantir une température de l'eau entre 24°C et 26°C durant toute la durée d'ouverture estivale (au minimum 4 mois), le projet de rénovation de la piscine demandera à la nouvelle centrale énergétique des patinoires une puissance de 1,5 MW. La température sera ainsi plus constante du début à la fin de la saison et la déperdition de chaleur sera minime grâce aux futures bâches qui couvriront les grands bassins pendant la nuit.

En raison de leur architecture, une couverture nocturne des petits bassins n'est pas possible, ces derniers n'étant pas rectangulaires. La solution

envisagée est de vider l'eau des bassins tous les soirs dans une cuve située au sous-sol du local technique. Après un nettoyage des bassins, l'eau sera réinjectée tous les matins, ce qui correspond à environ ~20 minutes de pompage avant l'ouverture des installations. Cette solution permettra également de se mettre en conformité, car la législation actuelle demande un nettoyage quotidien des pataugeoires.

Toute la technique du traitement de l'eau sera remise à niveau et ceci pour une durée de vie d'environ 25 ans.

Plongeoir

Si les analyses structurelles le permettent, le plongeoir sera rénové. D'un intérêt architectural indéniable, typique du patrimoine de la moitié du XX^{ème} siècle, tout sera mis en œuvre afin de pouvoir le conserver. Si cela s'avère impossible, il sera remplacé par une nouvelle structure en tenant compte des normes actuelles. Les hauteurs des plongeoirs resteraient inchangées, c'est-à-dire de 3m, 5m et de 10m. Les plongeoirs de 1m n'étant pas intégrés à la structure du grand plongeoir, ils seront implantés de chaque côté de la structure, comme c'est le cas actuellement.

Réaménagement du pourtour des bassins et des espaces arborisés

Les dalles des deux structures de baignade, tellement appréciées des Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers, seront remplacées car elles sont vétustes et il est prévu de les agrandir à certains endroits.

La zone ouest des grands bassins (solarium) sera rénovée à l'identique et le grand toboggan construit en 2017 ne sera pas impacté par le projet de réhabilitation proposé.

Les douches aux entrées des bassins seront toutes transformées afin que chaque utilisateur puisse se doucher avant d'aller dans les bassins avec de l'eau tempérée. Cela améliorera grandement la qualité de l'eau, en évitant l'adjonction de produit de désinfection en trop grande quantité.

Pour des questions hygiéniques, les pédiluves seront à débordement, ce qui évitera la stagnation de l'eau, comme c'est le cas actuellement.

En outre, une étude portant sur l'espace paysager sera menée afin :

- D'agrandir les espaces dallés autour des bassins. Le projet permettra de gagner dans certaines parties environ 3 mètres;

- D'améliorer les espaces de jeux pour les plus petits (sable, Bimbam et autres attractions) et pour les plus grands (beach-volley, tennis de table et autres).

Le projet s'appuiera sur les compétences d'un architecte paysagiste pour tout ce qui concerne l'agrandissement, l'aménagement des pourtours des bassins et la future arborisation. L'objectif étant également d'apporter couleurs et verdure, afin offrir des espaces de divertissement et de détente agréables à tous les visiteurs.

Planification et coûts des travaux

Le calendrier prévu pour la mise en œuvre du projet en cas d'acceptation du crédit par votre Conseil est le suivant :

- De la fin de l'été 2022 à la saison 2023, en tenant tout de même compte d'un éventuel report de l'ouverture de l'installation rénovée en cas de problème majeur pour l'été 2023.

Coûts d'investissements et d'exploitation

L'investissement concernant cette rénovation est certes conséquent avec CHF 11'570'000.-, mais il est indispensable pour la pérennité et la mise aux normes des installations, ceci pour une durée de 20 à 30, voire de 35 ans pour les bassins en inox.

L'investissement permettra également de moderniser les bassins et autres jeux, ce en adéquation avec les nouveaux besoins de la clientèle.

- Attraction dans les deux petits bassins (jeux d'eau et autres);
- Attraction dans le bassin non-nageurs avec un courant de nage.

Le déficit d'exploitation sans amortissements et intérêts diminuera grâce aux diverses économies d'énergie proposées.

Un chiffrage précis des économies d'énergie est actuellement difficile à définir, parce que les installations de la piscine sont fortement liées à l'énergie produite grâce aux équipement énergétiques des patinoires.

Le Conseil communal reviendra devant votre autorité dans les prochains mois avec le projet de rénovation des patinoires et de construction d'une centrale énergétique intégrant les technologies renouvelables les plus performantes.

Par contre, la couverture nocturne par des bâches permettra, à elle seule, de maintenir la température de l'eau pendant la nuit et ainsi d'éviter de grandes déperditions de chaleur. À relever qu'actuellement, la perte de température de l'eau est d'au minimum 1°C degré lorsque la température nocturne de l'air descend à moins 10°C degrés, ce qui est assez fréquent.

Concernant la dotation en personnel saisonnier et annuel, celle-ci ne devrait pas diminuer en raison des tâches liées à la surveillance des baigneurs qui est de plus en plus exigeante au niveau des normes. Il faut également relever que les comportements inadéquats de certains utilisateurs mobilisent fortement les équipes. En revanche, avec des installations rénovées, l'entretien des infrastructures en sera grandement facilité.

Financement et subvention

Le financement de la rénovation sera assuré par les capacités d'investissement de la Ville.

En ce qui concerne les subventions, il est légalement attendu diverses aides cantonales.

Extraits « Loi sur l'éducation physique et les sports 417.10 » du 1^{er} octobre 2013 :

Art. 26 *¹Le canton peut subventionner les installations d'importance cantonale ou régionale, dont l'initiative relève du canton, des communes, d'entités sportives ou de tiers, à l'exception de celles qui poursuivent un but lucratif.*

²Le Conseil d'Etat détermine les critères d'attribution des subventions, leur taux et leurs modalités de paiement.

Art. 30 *¹La commission de répartition en matière de sport instituée par le Conseil d'Etat aux fins de répartir la part des bénéficiaires de la Loterie romande en faveur du sport alloue:*

b) les soutiens financiers demandés par les associations, les clubs, les sociétés sportives et les communes pour la construction d'installations sportives et l'achat de matériel sportif.

Crédit et conséquences sur les finances

La présente demande de crédit de CHF 11'570'000.- comprend toutes les rénovations mentionnées dans le document annexé n° 5 "Étude de variantes et d'avant-projet".

Le phasage des étapes n'est pas encore complètement consolidé, mais la 1^{ère} simulation prévoit un investissement :

Descriptif des blocs (CFC)

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif	
Travaux préparatoires	Démolition, démontage, installation de chantier	CHF	147'000.-
Gros œuvre 1	Maçonnerie, locaux techniques, adaptation des bassins, remise en état du plongoir	CHF	860'000.-
Gros œuvre 2	Local à outils, ferblanterie, étanchéité des bassins	CHF	185'000.-
Électricité	Changement de tous les tableaux, électricité autour des bassins, parafoudre, installation audio et vidéo	CHF	345'000
Chauffage et ventilation	Sous-station CAD, ventilation locaux techniques	CHF	65'000.-
Installations sanitaires	Bassins, douches extérieures, régénération (filtration) de l'eau, attractions diverses	CHF	2'950'000.-
Aménagements intérieurs	Locaux techniques, revêtements de sol, plafonds	CHF	85'000.-
Équipement d'exploitation	Bassins en acier inoxydable, couvertures (bâches) amovibles, mains courantes	CHF	2'610'000.-
Divers	Système de caisse, robot de nettoyage	CHF	185'000.-
Aménagements extérieurs	Changements des dalles et élargissement des revêtements autour des bassins, arborisation, renouvellement	CHF	1'200'000.-

	des chemins, paroi anti-vent, protection solaire patageoire		
Frais secondaires	Taxes diverses, documents, assurances	CHF	77'500.-
Frais maître de l'ouvrage	Urbanisme, service des sports	CHF	30'000.-
Frais secondaires	Électricité du chantier, panneaux publicitaires	CHF	25'000.-
Comptes d'attentes pour honoraires (Jusqu'au CFC 4)	Honoraires ingénieurs, architectes, architecte paysagiste, spécialistes (15%)	CHF	1'296'675.-
Ameublement	Mobiliers divers	CHF	25'000.-
Divers et imprévus	Etude de variantes (avant-projet +/- 15 %)	CHF	1'483'825.-
Total TTC :		CHF	11'570'000.-

La demande de crédit s'élève à CHF 11'570'000.- pour les dépenses d'investissement. Les subventions peuvent être estimées à CHF 1'150'000.- et seront portées en déduction de l'investissement. Les dépenses nettes peuvent ainsi être estimées à CHF 10'420'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 4.3% (23 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié de l'investissement net estimé de CHF 10'420'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'y aura aucune incidence sur les ressources humaines, mais cette rénovation permettra de faciliter le travail des équipes et ainsi de ne pas devoir augmenter la dotation en personnel.

Collaboration intercommunale

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

Cependant le rapport qui vous est soumis ce soir ne porte que sur la réhabilitation des bassins extérieurs et le manque en infrastructures régionales est identifié pour les piscines intérieures, ce rapport n'empêche donc pas une réflexion régionale sur la construction possible d'une piscine couverte pour les Montagnes.

Le projet de réhabilitation a également été communiqué au service cantonal des sports ainsi qu'au service des sports de la Ville de Neuchâtel et à la commission ad hoc du Conseil d'Etat.

Éléments relatifs au développement durable

Aspect économique

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect économique sont :

- Optimiser au maximum les synergies d'exploitation avec la patinoire (énergie, hall d'entrée, caisses, restaurant, personnel d'exploitation, etc.);
- Renforcer l'image de la région et l'attractivité du site;
- Répondre aux différentes attentes des publics (scolaire, clubs, population) et par là même occasion, augmenter le nombre d'entrées.

Aspect social

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect social du développement durable sont :

- Valorisation sociale et culturelle;
- Continuer d'entretenir cette structure conviviale, dans un cadre magnifique favorisant la mixité (jeunes/âgés, classes sociales,

homme/femme, sportif/détente, etc.). C'est un lieu de vie essentiel de notre ville.

Aspect environnemental

Les objectifs de la réhabilitation de la piscine des Mélèzes au niveau de l'aspect environnemental et du développement durable sont :

- Dans un futur proche, la réhabilitation des patinoires et la nouvelle centrale énergétique permettront de limiter autant que possible toutes les formes d'énergie fossile pour le chauffage de l'eau;
- Lutter contre le changement climatique / Utilisation raisonnée des ressources et réduction des déchets :
 - Réduire au maximum les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre par un concept énergétique favorisant le recours aux énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et à la ventilation passive et optimisant l'efficacité énergétique (synergie avec les patinoires, etc.).
 - Utiliser des méthodes de filtration de l'eau les plus écologiques possibles, évitant la production de déchets et les émissions de substances polluantes ou toxiques.
 - Éviter la déperdition de chaleur de l'eau de baignade :
 - Couvertures amovibles (bâches) nocturnes sur tous les grands bassins.
 - L'eau des petits bassins sera vidée tous les soirs dans le local technique de traitement d'eau et sera réinjectée dans les bassins tous les matins par une pompe.

Commission

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, la Commission des sports a préavisé le rapport favorablement et l'a accepté à l'unanimité.

Motion et postulat

Le présent rapport permet le classement de la motion et du postulat suivants
Motion de Mme Sylvia Morel de mars 2013 concernant la création d'un nouveau centre sportif et de loisirs aux Mélèzes.

Suite à l'abandon du projet Biodôme, le groupe Libéral-Radical demande au Conseil communal de s'engager dans la création d'un nouveau Centre sportif et de loisirs aux Mélèzes. Ce centre doit offrir à la population une nouvelle patinoire, des salles de spectacles, des piscines intérieures et extérieures, des lieux d'hébergements pour les sportifs venant participer à une manifestation sur plusieurs jours et des commerces. Pour que le tout

fonctionne bien, il faudra doter ce centre d'un parking souterrain qui pourrait avoir un lien avec celui de la gare qui est à l'étude. Nous savons que la Ville ne peut à elle seule financer un tel projet mais nous prions le Conseil communal d'être le leader de ce projet. Il devra s'atteler à trouver des partenariats publics-privés. Depuis trop longtemps, les Neuchâtelois se rendent à Bernaqua, au Bouveret, à Saillon, à Lavey les Bains, à Yverdon-les-Bains ou encore au Centre de Loisirs à Saignelégier. Créons un centre de loisirs qui permettra aux habitants de tout le canton de se divertir en dépensant leur argent dans le canton. Dotons aussi notre équipe de hockey de structures permettant d'accueillir davantage de spectateurs et facilitons la venue des sponsors par la création de loges VIP supplémentaires. Nous savons que le Conseil communal planche sur ce dossier mais, par cette motion, nous voulons nous assurer que le Conseil communal prévoit un projet d'envergure et non pas, comme on le voit trop souvent, juste une rénovation de l'existant. Sylvia Morel, Yves Strub, Bastian Droz, Denis Cattin, Claude-André Moser, Valérie Camarda, Christophe Ummel.

Cette motion dont le classement avait été refusé par le Conseil général du 1^{er} avril 2014 par 10 voix contre 5, est aujourd'hui toujours pendante. En effet, elle est très ambitieuse compte tenu des moyens financiers qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il convient de rappeler que la variante retenue pour solliciter le crédit d'étude de CHF 3'8000'000.TTC était de CHF 46 millions et ce, uniquement pour le centre aquatique, la motion est beaucoup plus vaste, donc beaucoup plus coûteuse.

La demande légitime de prévoir un projet d'envergure, n'est pas contestée par le Conseil communal, mais cette demande ne pourra être satisfaite que sur le long terme. L'ambition du Conseil communal est de procéder par étapes; un rapport pour un crédit d'étude pour la rénovation des patinoires et la création d'une centrale énergétique sera soumis à votre Autorité en tout début d'année 2021.

Il est important de souligner que le crédit de CHF 11'570'000.- TTC, objet du présent rapport, ne remet pas en cause un développement du site et la réalisation à futur d'un Centre aquatique. Il est incontestable que le présent rapport ne répond que très partiellement aux demandes des motionnaires, mais au vu des impératifs financiers, nous sollicitons cependant de votre autorité le classement de la motion.

Postulat de M. D. Surdez du 1^{er} avril 2014 demandant d'intégrer au projet du futur centre aquatique des Mélèzes l'étude de la réalisation de 2 lignes

d'eau supplémentaires tant pour le bassin ouvert de 50 m. que celui couvert de 25 m. et d'en évaluer les coûts.

Le postulat de D. Surdez déposé dans le cadre du rapport relatif à une demande de crédit de CHF 3'800'000.- TTC pour l'étude finale du futur centre aquatique des Mélèzes lors de la séance du Conseil général du 1^{er} avril 2014 a été adopté par 31 voix sans opposition.

Le projet qui est soumis à votre autorité comprend uniquement la réfection des bassins extérieurs et lors du débat sur la défense du postulat, il a été demandé ce qui suit : *"Si pour des raisons budgétaires, nous pourrions éventuellement envisager une réalisation avec six lignes d'eau à l'extérieur, il n'est pour nous pas concevable de l'accepter pour le bassin d'eau couvert"...*

S'agissant du bassin extérieur de 50 mètres, il n'est pas proposé l'ajout de deux lignes d'eau et ce pour des raisons budgétaires, mais pas uniquement. Effectivement, le bassin actuel n'a qu'une largeur de 20m et il est prévu dans le projet qui vous est soumis d'agrandir la surface du bassin non-nageurs, situé au sud, de 100m², afin de rendre ce dernier très utilisé plus convivial. Si l'on agrandit le bassin des 50m de deux lignes côté sud, cet espace ludique se verra encore réduit et si on l'agrandit du côté nord, il faudra déplacer le toboggan.

La volonté d'agrandir les surfaces des bassins dédiés à la natation visait également dans le développement du postulat, aussi bien que dans celui de la motion "l'organisation de championnats de Suisse". Il convient de relever que pour organiser des championnats à l'échelle nationale, il faut non seulement 8 lignes d'eau, mais également un bassin d'échauffement et des gradins pour 300 à 500 personnes. Les championnats de Suisse ayant lieu une fois par année, ils sont octroyés par tournus aux différents cantons ayant une piscine conforme aux exigences. Ainsi, nous pourrions obtenir ces championnats au mieux une fois tous les 20 ans.

Au vu des arguments ci-dessus, nous proposons de classer soit totalement le postulat ou à tout le moins pour ce qui concerne le bassin de 50m extérieur, qui n'était pas la principale demande du PLR, mais plutôt celui intérieur qui ne fait pas l'objet du présent rapport.

Respect des lignes prioritaires du programme de législature

La réhabilitation des infrastructures sportives existantes et en particulier la rénovation de la piscine des Mélèzes sont inscrits au plan de législature.

Conclusion

La piscine des Mélèzes qui accueille jusqu'à 80'000 personnes durant quatre mois est un lieu essentiel pour les citoyennes et citoyens de notre ville. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'un vaste terrain de 40'000 m² à proximité du centre-ville dans un complexe qui compte également deux patinoires.

Si le projet de 2014 a dû être abandonné faute de moyens financiers, il est important de relever que, le projet qui est soumis à votre approbation ne prétérite en rien la construction future d'un Centre aquatique.

Le crédit qui est sollicité, afin de mettre aux normes notre piscine, de la rendre plus attractive, moins gourmande en énergie et de permettre son développement est donc devenu indispensable. Le projet s'inscrit en outre dans une logique de promotion de la qualité de vie et urbaine, visant à renforcer par la même occasion le mouvement, la santé ainsi que les liens sociaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant et à accepter le classement de la motion et du postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

Annexes

1. Plan général photos
2. Plan d'architecture
3. Plan du petit bassin
4. Comparatif des systèmes de revêtement
5. Estimation des coûts (+/- 15%)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de 11'570'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation globale de la piscine des Mélèzes.

Article 2.- Ce crédit figurera aux comptes des investissements.

Article 3.- Les subventions viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux de 4.3.%.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

Table des matières

PRÉAMBULE	1
HISTORIQUE ET ENJEUX.....	2
DE LA VOLONTÉ POLITIQUE À LA RÉALISATION DE LA PISCINE DES MÉLÈZES ACTUELLE	2
AUTRES DATES DE RÉNOVATION ET/OU DE TRAVAUX	4
SITUATION	5
a) <i>Aspects sanitaires</i>	5
b) <i>Aspects sécuritaires</i>	5
c) <i>Aspects énergétiques</i>	5
DÉMARCHES ENTREPRISES.....	6
DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	8
RÉHABILITATION DES BASSINS AVEC UN SYSTÈME DE COUVERTURE NOCTURNE SOUS FORME DE BÂCHES.....	8
MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DE L'EAU.....	9
PLONGEOIR	10
RÉAMÉNAGEMENT DU POURTOUR DES BASSINS ET DES ESPACES ARBORISÉS	10
PLANIFICATION ET COÛTS DES TRAVAUX	11
COÛTS D'INVESTISSEMENTS ET D'EXPLOITATION	11
FINANCEMENT ET SUBVENTION	12
CRÉDIT ET CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES	12
CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES	15
COLLABORATION INTERCOMMUNALE.....	15
ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
ASPECT ÉCONOMIQUE	15
ASPECT SOCIAL	15
ASPECT ENVIRONNEMENTAL	16
COMMISSION	16
MOTION ET POSTULAT	16
RESPECT DES LIGNES PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE.....	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	19